

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels *



CINQUIÈME COMMISSION

10ème séance

tenue le

lundi 12 octobre 1981

à 10 h 30

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10ème SEANCE

Président : M. BRODODININGRAT (Indonésie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS (suite)

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1982-1983 (suite)

Débat général

UN LIBRARY

NOV 13 1981

UN/SA COLLECTION

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

81-57017

Distr.
GENERALE
A/C.5/36/SR.10
11 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

/...

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS (suite) (A/36/11 et Add.1)

1. M. NINGATA (République centrafricaine) déclare qu'après avoir été au pouvoir pendant 14 ans, le dictateur Bokassa a été renversé et que le gouvernement qui l'a remplacé a commencé à rechercher des solutions aux graves problèmes économiques et budgétaires du pays. En janvier 1980, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures concernant les contributions du pays à l'Organisation des Nations Unies, ce qui a amené le Comité des contributions à adopter les conclusions qui figurent au chapitre V de son rapport (A/36/11). Le nouveau gouvernement, formé le 1er septembre 1981 par le Comité militaire de redressement national, a décidé récemment d'aborder le problème de façon différente. Une partie des arriérés de contributions a déjà été versée et, en conséquence, les dispositions de l'Article 19 de la Charte ne s'appliquent plus à la République centrafricaine. Le Comité militaire de redressement national a également décidé d'honorer tous ses engagements et de continuer, dans la mesure de ses possibilités, à verser ses contributions à l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de la République centrafricaine prie la Cinquième Commission de tenir compte de ces faits nouveaux et de considérer que le problème des arriérés de contributions de son pays est en train d'être réglé.

2. M. BUNC (Yougoslavie) constate que la tâche du Comité des contributions n'est pas facile. Malgré la bonne volonté et les efforts considérables du Comité, il n'a pas encore été en mesure de répondre de façon satisfaisante aux instructions claires qu'il a reçues de l'Assemblée générale par la résolution 34/6 B. Dans cette résolution, l'Assemblée demandait que soient mises au point des méthodes nouvelles qui permettraient de calculer le barème des quotes-parts en tenant dûment compte de l'écart croissant entre les économies des pays en développement et des pays développés, et des problèmes économiques et financiers particuliers à cette dernière catégorie.

3. Il faut tenir compte des conditions et circonstances qui compromettent la capacité de paiement des Etats Membres; le revenu national exprimé en termes monétaires ne reflète pas les réalités économiques. De nombreux pays en développement sont victimes d'une dégradation des termes de l'échange, tandis que l'inflation fausse le calcul de leur revenu beaucoup plus que dans le cas des pays développés. En outre, la majorité des pays en développement ont beaucoup de mal à se procurer de la monnaie convertible pour assurer le service de leur dette extérieure et pour financer leurs importations.

4. La majorité des délégations des pays en développement se sont déclarées déçues devant l'incapacité du Comité des contributions de s'acquitter de son mandat. L'Assemblée générale a été saisie d'une série de barèmes qui faisaient que les pays industrialisés profitaient de réductions importantes de leur quote-part, alors que les pays en développement étaient frappés d'augmentations excessives

/...

(M. Runc, Yougoslavie)

et disproportionnées. Il est essentiel que le Comité des contributions mette au point un questionnaire adéquat qui tienne compte de toutes les instructions reçues de l'Assemblée générale, afin d'obtenir de tous les Etats Membres des données et explications qui permettent d'évaluer exactement leur capacité de paiement.

5. Il est également nécessaire de revoir la formule de dégrèvement prévue pour les pays à faible revenu par habitant afin d'éviter que le prochain barème ne présente des anomalies. Pour tenir compte de l'inflation depuis 1976, le revenu limite ne devrait pas être inférieur à 2 800 dollars. Sa délégation ne saurait accepter la proposition qui figure au paragraphe 27 du rapport du Comité, tendant à introduire une évaluation graduée de la capacité de paiement des pays en développement.

6. Son pays estime que l'augmentation constante de sa quote-part au fil des ans n'est pas justifiée et, compte tenu des lacunes de la méthode actuelle d'évaluation de la capacité de paiement, son gouvernement ne saurait accepter aucune nouvelle augmentation tant que le Comité n'aura pas mis au point une méthode systématique à cette fin. Il ressort de l'examen des données à partir desquelles le Comité a évalué la capacité de paiement de la Yougoslavie que de nombreuses erreurs ont déjà été commises, et sa délégation a l'intention de communiquer au Comité en temps voulu des corrections et explications.

7. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) est heureux de constater que le Comité des contributions a fait la preuve une fois de plus de son sérieux et de son degré élevé de compétence en examinant les moyens qui permettraient d'assurer une répartition équitable des dépenses de l'Organisation.

8. Le Comité a conclu que l'imposition d'un système de limites en pourcentages visant à éviter des variations excessives des quotes-parts entre deux barèmes successifs serait arbitraire et entraînerait une distorsion du principe fermement établi de la capacité de paiement. Sa délégation convient que l'utilisation d'une méthode systématique visant à limiter les variations du barème des quotes-parts compromettrait l'objectivité de celui-ci car elle ne tiendrait pas compte du caractère dynamique du revenu national, et aboutirait à une surévaluation dans certains cas et à une sous-évaluation dans d'autres.

9. Comme l'a conclu le Comité des contributions, il n'est pas possible d'utiliser des indicateurs économiques et sociaux supplémentaires à l'heure actuelle en raison du manque de données statistiques fiables.

10. Le Comité a également confirmé sa conclusion antérieure concernant la possibilité d'élaborer un système qui tiendrait compte des variations de prix. Sa délégation estime que le fait d'ajuster les statistiques du revenu national en fonction des variations des prix et des taux de change irait à l'encontre de la pratique établie qui consiste à calculer le revenu national en prix courants, sur la base des taux de change comptables.

/...

(M. Palamarchuk, URSS)

11. Quant aux propositions visant à augmenter la limite de la formule de dégrèvement prévue pour les pays à faible revenu par habitant, sa délégation estime que les pays à faible revenu bénéficient déjà d'avantages considérables aux dépens des pays à revenu plus élevé. Le meilleur moyen d'alléger les obligations financières des Etats Membres ne consiste pas à favoriser un groupe d'Etats aux dépens d'un autre mais à adopter une politique budgétaire saine, à réduire les taux de croissance excessifs et à améliorer l'efficacité de l'Organisation.

12. Le financement des opérations de maintien de la paix est régi par le Chapitre VII de la Charte et l'Article 19 n'est donc pas applicable aux contributions destinées à financer de telles activités. Les tentatives faites par le Secrétariat pour présenter la question de façon différente sont dénuées de tout fondement juridique et sont totalement injustifiées.

13. La délégation soviétique est prête à appuyer le projet de résolution qui figure dans le rapport du Comité. Elle se joint à l'appel lancé par la Pologne qui souhaite que le Comité aborde dans un état d'esprit positif le calcul des quotes-parts en fonction du nouveau barème.

14. M. MOHAMMED (Nigéria) félicite le Comité des contributions de ses efforts pour se conformer à son mandat et dit qu'il eût été extrêmement surprenant que le Comité parvienne à un consensus sur toutes les questions en jeu. Ayant à l'esprit le fait que l'Assemblée générale est mécontente de la méthode actuellement suivie pour calculer le barème des quotes-parts, le Comité s'est efforcé d'étudier la question d'un regard neuf et est parvenu à la conclusion que le critère du revenu national par habitant n'était guère satisfaisant dans le cas des pays en développement, puisque le revenu national est souvent consacré à l'achat de produits d'importation et à l'exécution de projets d'équipement. Dans l'ensemble, le rapport du Comité se fonde sur une analyse très solide.

15. En cherchant à déterminer ce que l'Assemblée générale entendait par la notion de variations excessives des quotes-parts entre deux barèmes successifs, le Comité aurait dû se garder de toute polémique. Le souci de l'Assemblée est de faire en sorte que toute variation portant sur la quote-part d'un pays déterminé soit équitable. Lorsqu'il arrêtera le prochain barème, le Comité devrait tenir compte de l'aggravation de la pauvreté des pays en développement et du fait que les contributions des pays développés sont en termes réels plus faibles que lors des années précédentes. L'impossibilité d'acquitter leurs contributions pourrait devenir un problème réel pour les pays en développement, comme en témoigne la situation de la République centrafricaine. La délégation nigériane sympathise entièrement avec les vues de ce pays et accepte la décision qu'il a prise en ce qui concerne le paiement de ses arriétés de contributions.

(M. Mohammed, Nigéria)

16. La révision de la formule de dégrèvement prévue pour les pays à faible revenu par habitant mérite un examen attentif. Tout en reconnaissant qu'on ne dispose pas à l'heure actuelle d'autres méthodes que celle du revenu par habitant aux fins d'évaluer la capacité de paiement des différents pays, la délégation nigériane ne peut souscrire à l'opinion selon laquelle il ne saurait être question de limiter l'augmentation en pourcentage des contributions. Une augmentation de 25 p. 100 de la contribution d'un pays développé ne représenterait pas un choc pour l'économie de ce pays alors qu'elle risquerait au contraire d'avoir de sérieuses répercussions sur l'économie d'un pays en développement. Compte tenu des réductions auxquelles a donné lieu au long des années la quote-part d'un Etat Membre particulier, dont la contribution au budget ordinaire est actuellement de 25 p. 100, la délégation nigériane considère que 13 p. 100 est une limitation en pourcentage équitable des variations entre deux barèmes successifs et qu'il ne devrait être demandé à aucun Etat Membre d'accroître sa contribution d'un pourcentage plus élevé à un moment quelconque. Le Nigéria a subi une majoration extrêmement brutale de sa quote-part en 1974 et il compte donc que celle-ci sera réduite dans le prochain barème.

17. En ce qui concerne la suggestion tendant à allonger la période statistique de base, la délégation nigériane, tout en ne voyant pas d'objection à la période de sept ans, estime qu'il serait plus raisonnable de retenir une période de cinq ans, ce qui correspondrait à la durée du cycle de planification économique de la plupart des pays. Le représentant du Nigéria souscrit à l'opinion selon laquelle la période de base ne doit pas être courte au point de créer des problèmes pour les pays disposant de ressources non renouvelables.

18. Enfin, la délégation nigériane appuie la recommandation faite par le Comité au paragraphe 63 de son rapport en ce qui concerne le paiement des contributions dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis. Il faut toutefois espérer qu'avec l'amélioration des conditions économiques et sociales de certains des pays intéressés, ceux-ci chercheront d'eux-mêmes à renforcer l'efficacité du système des Nations Unies en versant leurs contributions dans des monnaies pouvant être utilisées en vue de la réalisation de projets dans des pays en développement.

19. M. PEDERSEN (Canada) dit qu'il n'est pas surprenant qu'une fois encore, le Comité des contributions, après avoir longuement examiné d'autres indicateurs économiques et sociaux de la capacité de paiement, soit parvenu à la conclusion qu'il fallait continuer de se fonder sur le critère du revenu national aux fins de calculer la quote-part des Etats Membres. Cela ne veut pas dire que l'on doive renoncer à mettre au point de tels indicateurs, mais il ressort de cette analyse qu'une appréciation réaliste de la situation est chose souhaitable. Si le Comité cherche à faire plaisir à chacun, il finira par déplaire à tout le monde.

20. La délégation canadienne souscrit à l'opinion de la majorité des membres du Comité selon laquelle la formule consistant à établir des limites en pourcentage aux variations des quotes-parts entre deux barèmes successifs serait trop systématique et arbitraire, et entraînerait de graves distorsions de la notion

/...

(M. Pedersen, Canada)

de capacité de paiement. Une telle formule ne bénéficierait qu'à un très petit nombre de pays, et pas nécessairement à ceux dont le revenu est le plus faible. Le Comité a en fait tenu compte des circonstances économiques particulières des pays se situant dans la tranche de revenus la plus faible en réduisant leurs quotes-parts lorsque de tels facteurs entraînaient ce qu'on pouvait considérer comme une majoration anormale du barème informatisé. Parallèlement, les mouvements en hausse du barème informatisé au-delà du montant de 1 800 dollars par habitant doivent être considérés comme équitables. Le Canada, pays industrialisé dont la quote-part continue d'être majorée, a la ferme intention de s'acquitter de sa contribution au budget à part entière. Si d'aucuns ont soutenu que certains pays industrialisés ont injustement bénéficié de réductions substantielles de leurs quotes-parts, il y a lieu de noter que les réductions en question ont été calculées sur la base d'un strict barème informatisé, sans aucune atténuation. Il faut également souligner que certains pays industrialisés n'ont pas bénéficié d'avantages reflétant de manière appropriée les diminutions de leur produit national brut par suite de l'adoption d'une période de base de sept ans.

21. La formule de dégrèvement prévue pour les pays à faible revenu par habitant a été modifiée à trois reprises en huit ans, et toute nouvelle modification doit bénéficier exclusivement aux pays ayant réellement un faible revenu par habitant, et non à ceux qui ont des moyens suffisants, sous peine d'aller à l'encontre de l'objectif même en vue duquel la formule a été mise en place.

22. La délégation canadienne continue d'estimer qu'une période de base de trois ans permet d'évaluer la capacité de paiement de manière plus réaliste et équitable et que le fait d'allonger la période actuelle de sept ans ne bénéficierait qu'à un petit nombre de pays et entraînerait une nouvelle distorsion dans la mesure de la croissance.

23. Ce n'est pas à la Cinquième Commission qu'il appartient d'élaborer des critères spécifiques en vue de mettre au point une nouvelle formule pour le calcul des quotes-parts, mais au Comité des contributions, qui est en mesure d'exercer son rôle grâce à ses effectifs limités, au fait qu'il se compose d'experts et parce qu'il travaille à huis clos. Chercher à faire le travail du Comité des contributions aurait pour seul effet de politiser une tâche qui, de l'avis de la délégation canadienne, doit continuer d'être l'oeuvre impartiale d'experts.

24. M. HAKIM (Afghanistan), se référant à la possibilité de fixer une limite en pourcentage ou en points de pourcentage afin d'éviter des variations excessives des quotes-parts entre deux barèmes, dit que si le barème des quotes-parts était calculé en tenant compte des conditions économiques réelles, il n'y aurait pas lieu d'imposer des limites quelconques aux variations. Le Comité des contributions a confirmé que le revenu national par habitant reflétait de manière générale la capacité de paiement tout en reconnaissant que ce critère pourrait être complété par d'autres indicateurs économiques et sociaux.

(M. Hakim, Afghanistan)

25. La formule de dégrèvement prévue pour les pays à faible revenu par habitant a été instaurée au profit des pays les moins avancés. La délégation afghane s'oppose donc à un relèvement du revenu limite car une telle mesure aurait pour seul résultat d'atténuer le fardeau des pays à revenu moyen et à revenu élevé, tout en n'améliorant que dans une très faible mesure la situation des pays les moins avancés.

26. La délégation afghane espère que le Comité pourra revoir la quote-part de la Pologne à sa prochaine session. Elle partage l'opinion générale du Comité selon laquelle, à l'heure actuelle, le seul indicateur statistique internationalement acceptable, objectif et fiable de la capacité de paiement respective des Etats Membres est le revenu national exprimé en prix courants, et est prête à approuver le rapport du Comité.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 (suite) (A/36/6, A/36/7, A/36/38, chap. V et VII D)

Débat général

27. M. PAL (Inde) dit qu'il espère que certains membres de la Cinquième Commission réussiront à percer le mystère d'un budget à croissance zéro et à trouver une réponse au curieux paradoxe consistant à mesurer la croissance réelle dans un budget à croissance zéro. La première chose à faire est de déterminer dans quelle mesure les principes du Secrétaire général sont conformes à ceux de l'Assemblée générale.

28. Voulant placer son analyse du projet de budget dans une perspective plus large, M. Pal prendra en considération également le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/36/1), certains rapports pertinents du Corps commun d'inspection (CCI), les rapports du Comité administratif de coordination (CAC) au Conseil économique et social, et le projet de budget de certaines institutions spécialisées.

29. Plus on étudie l'avant-propos au projet de budget-programme et moins il semble qu'on puisse y voir clair. On n'y trouve aucune analyse de l'équilibre entre les activités de fond et les dépenses d'administration, des changements apportés aux programmes pour le prochain exercice biennal et de l'incidence vraisemblable de tels changements sur leur degré d'exécution. A cet égard, M. Pal appuie la recommandation figurant au paragraphe 475 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/36/38) quant à l'élaboration d'un tableau indiquant clairement les dépenses effectives au titre des activités de fond. Faute d'une analyse de ce type, M. Pal concentrera ses observations sur les programmes de fond intéressant les secteurs économique et social.

/...

(M. Pal, Inde)

30. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/36/1), le Secrétaire général a déclaré que les activités de fond n'avaient pas été affectées. Toutefois, la délégation indienne a relevé qu'au paragraphe 57 de son rapport sur la coopération et la coordination internationales (E/1981/37), le CAC exprime un avis assez différent. Au paragraphe 2 de son avant-propos au projet de budget-programme, le Secrétaire général a expliqué qu'il avait adopté une politique de croissance axée sur le maintien et le renforcement de la crédibilité financière de l'Organisation, à un moment où de nombreux Etats Membres étaient aux prises avec de graves difficultés économiques et financières et s'efforçaient de comprimer leurs propres dépenses publiques. Etant donné que dans la situation actuelle de l'économie internationale, il n'existe aucun Etat Membre qui ne soit aux prises avec de graves difficultés économiques et financières, M. Pal ne peut que se demander si le Secrétaire général avait à l'esprit un groupe particulier de pays lorsqu'il a utilisé l'expression "de nombreux Etats Membres". Si tel est le cas, il ne peut s'agir des pays en développement, car le Groupe des 77 a toujours été prêt à appuyer l'Organisation des Nations Unies dans toute activité entreprise sur la demande de l'Assemblée générale; ce ne sont pas ces pays qui ont demandé au Secrétaire général d'appliquer une politique de croissance réelle zéro.

31. Il est instructif d'étudier les avant-propos au budget d'autres organismes du système des Nations Unies de façon à voir si d'autres chefs de secrétariat sont parvenus à la même conclusion que le Secrétaire général. C'est ainsi, par exemple, que l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a donné l'assurance qu'il s'efforçait d'appliquer une politique de croissance zéro. Toutefois, son projet de budget-programme représente en termes réels un accroissement de 2,5 p. 100 pour l'exercice biennal 1982-1983, situation dont il s'est efforcé de donner une explication rationnelle en disant que, même si le coût des programmes anciens n'augmentait pas, de nouvelles fonctions nécessiteraient de nouvelles ressources. De son côté, le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a soumis un projet de budget-programme qui, même après ajustement pour tenir compte de l'inflation, représente un accroissement en termes réels supérieur à 10 p. 100, car il estime que les ressources doivent augmenter dans la mesure où la présente récession économique et l'inflation dont elle s'accompagne touchent les services qui intéressent le bien-être des enfants. En d'autres termes, le Directeur général du FISE a tiré des conclusions exactement inverses de celles du Secrétaire général quant aux résultats des efforts faits par les Etats Membres pour comprimer les dépenses publiques, à savoir qu'il est impératif que les institutions multilatérales prennent la relève. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a expliqué dans son projet de budget qu'une croissance réelle de 6,5 p. 100 était nécessaire pour l'exercice biennal à venir car aucun progrès n'avait été réalisé dans les négociations visant à modifier la structure des relations économiques internationales et à mettre fin à la course aux armements. Enfin, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en présentant un budget-programme qui, même déduction faite de l'inflation, représente encore une augmentation de 5 p. 100 en termes réels, a émis l'opinion que les difficultés économiques des pays développés comme des pays en développement

/...

étaient sans commune mesure avec les besoins aigus d'une vaste partie affamée et mal nourrie de la population du globe. Il a en outre noté que, bien que les économies des pays en développement soient celles qui subissent le plus gravement le contrecoup de la situation économique et financière mondiale actuelle, ces pays étaient prêts à accepter un fardeau supplémentaire. L'idée qu'une politique de croissance zéro des programmes puisse être appliquée sans qu'il en résulte de différence réelle dans les apports ou dans les résultats a été rejetée comme franchement utopique.

32. En d'autres termes, le dilemme dans lequel se trouve le responsable de chaque organisation multilatérale a été présenté avec honnêteté intellectuelle et morale. D'éminents fonctionnaires internationaux, qui n'ont pas un moindre sens de leurs reponsabilités que ceux du Secrétariat de l'ONU, lorsqu'ils ont dû choisir entre la facilité et leurs convictions, se sont prononcés en faveur de l'option la plus difficile. En revanche, le Département de l'administration, des finances et de la gestion a réussi à apaiser sa conscience aussi facilement qu'il a apuré ses comptes.

33. Il ne faut pas croire que la délégation indienne souhaite à tout prix une croissance massive du budget. Elle a préconisé une compression des dépenses d'administration allant bien au-delà de la notion stupide et arbitraire de croissance zéro. Elle a déclaré qu'à mesure que les ressources allouées aux programmes diminuaient, les dépenses d'administration devaient diminuer encore plus rapidement de manière qu'on puisse libérer des ressources pour les activités de fond. L'assurance donnée par le Secrétaire général que ces activités n'ont pas été amoindries ni diminuées est difficile à accepter, mais si le Secrétariat a réussi à accomplir ce tour de force administratif, la chose devrait être exposée en détail.

34. Toutefois, dans la section VI de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/36/1), le Secrétaire général a tiré des conclusions correctes quant aux effets que les sommes considérables condacrées aux armements et l'insuffisance des contributions volontaires reçues par les organisations internationales exerceraient sur la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement. Comment le Secrétaire général peut dans ces conditions proposer au chapitre X de son rapport une politique de croissance zéro et s'en attribuer le mérite dépasse l'entendement. Même si le budget avait augmenté de 20 p. 100, une telle augmentation ne représenterait jamais que 0,3 p. 100 des dépenses consacrées aux armements, et malgré cela, le Secrétaire général se déclare convaincu que toute augmentation du budget ne pourra qu'affaiblir la crédibilité financière de l'Organisation. On peut se demander auprès de qui.

35. Il n'existe pas de lien nécessaire ou organique entre les réductions des dépenses publiques nationales et le niveau du budget d'une institution multilatérale. Bien que tout gouvernement ait le droit souverain d'arrêter la politique financière de son choix sur le plan intérieur, sa contribution financière à l'Organisation des Nations Unies est obligatoire en vertu de la Charte. Selon la revue récente Perspectives de l'économie mondiale publiée par le Fonds monétaire international (FMI), les dépenses publiques des sept principaux pays industriels ont augmenté

/...

(M. Pal, Inde)

de 1,41 p. 100 en termes réels en 1981. Ces pays financent 60,43 p. 100 du budget de l'ONU et sont parmi les plus actifs à défendre l'idée selon laquelle il y aurait un lien direct entre leurs propres dépenses publiques intérieures et ce budget. Et pourtant, si l'on s'en tient à leurs propres raisonnements et sur la base des calculs du FMI, le Secrétaire général aurait pu proposer une croissance réelle d'au moins 1,4 p. 100 sans soulever la moindre protestation.

36. En ce qui concerne le problème de l'insuffisance des ressources consacrées à la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement, il est utile d'examiner les chiffres figurant dans le rapport du CAC (E/1980/81) soumis au Conseil économique et social lors de la reprise de sa seconde session ordinaire de 1980. En 1980-1981, on a enregistré une diminution en termes réels des dépenses dans 16 grands secteurs correspondant en gros aux principaux programmes du plan à moyen terme. En particulier lorsqu'on les analyse à la lumière du tableau 2 de l'annexe VII de l'avant-propos du Secrétaire général, ces chiffres sont déprimants car ils montrent que depuis 1978-1979, les investissements effectués par l'ONU dans 12 des 15 secteurs essentiels ont décliné; quant aux contributions volontaires, elles ont diminué de près de 100 millions de dollars durant l'exercice biennal 1980-1981. Dans certains sous-secteurs où des fonds extra-budgétaires ont été fournis et qui ont enregistré une croissance, il existe deux dangers : les sous-programmes risquent d'être conçus de manière à répondre aux vœux des donateurs et les programmes dont le coût est imputé sur le budget ordinaire risquent d'être modifiés de manière qu'ils continuent de bénéficier d'un appui extra-budgétaire. La conséquence directe de la politique budgétaire adoptée par le Secrétaire général pourrait donc être une érosion progressive tant du Secrétariat que des programmes arrêtés par l'Assemblée générale. Malheureusement, ceux qui sont chargés de préparer le budget ont de telles oeillères que les problèmes de portée plus vaste ne leur paraissent pas avoir la moindre importance.

37. A la lecture des chiffres budgétaires, M. Pal ne peut que déplorer que le Secrétaire général n'ait pas jugé utile de réduire les dépenses d'administration de manière à pouvoir utiliser les ressources ainsi libérées à l'exécution d'activités de fond. Les tableaux présentés par le Comité consultatif aux paragraphes 20 et 22 de son rapport (A/36/7) montrent que la part en pourcentage des secteurs économique et social a diminué de 0,2 p. 100 par exercice biennal et représente actuellement 33,5 p. 100 pour l'exercice biennal 1982-1983. En termes réels, les dépenses consacrées aux activités de fond dans le secteur économique ont enregistré une diminution substantielle.

38. Non seulement le Secrétaire général n'a pas tenu compte du mandat qui lui avait été confié, mais, chose stupéfiante, il a cyniquement décidé de ne faire aucun cas des rangs de priorités fixés par le Comité du programme et de la coordination (CPC) dans différents secteurs, malgré le fait que c'est le Secrétariat lui-même qui avait instamment demandé à cet organe de fixer les taux de croissance relatifs des principaux programmes. Il est indiqué que la croissance moyenne réelle du budget est de moins 0,2 p. 100. Le CPC n'était certainement pas au courant de ce chiffre lorsqu'il a fixé ses taux de croissance relatifs. Certains des programmes pour lesquels le CPC avait fixé un taux de croissance supérieur à la moyenne ont subi

/...

des réductions représentant entre 0,75 et 6,33 p. 100. Le Secrétariat n'évite aucune raison valable de fixer ces rangs de priorités arbitraires et de pratiquer les réductions les plus importantes précisément dans les secteurs où les organes intergouvernementaux jugent souhaitable que la croissance soit la plus forte. Cette manière d'agir relève soit de l'incompétence soit de l'arrogance, ce qui ne peut être toléré dans un cas comme dans l'autre. En fait, on pourrait même dire que le Secrétariat a délibérément semé la confusion, car le CPC avait présumé que les taux de croissance seraient ceux indiqués par le Secrétaire général au paragraphe 3.17 de son plan à moyen terme pour 1980-1983 (A/33/6/Rev.1). Si on applique ces taux de croissance à la base réévaluée de chaque programme, on obtient une augmentation de 6,5 millions de dollars par rapport à la base de 316,2 millions de dollars, alors que le Secrétaire général propose à présent une réduction d'environ 750 000 dollars. Les explications données aux paragraphes 4 et 5 de l'annexe VII de l'avant-propos au projet de budget dénotent pour le moins une certaine mauvaise foi.

39. Bien que le Directeur de la Division du budget ait techniquement raison de dire que c'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de se prononcer sur les propositions du Secrétaire général, il n'empêche que les informations nécessaires sur la base desquelles une décision raisonnée et raisonnable pourrait être prise n'ont pas été fournies. Le Secrétaire général aurait dû indiquer à la Cinquième Commission quelles seraient les incidences vraisemblables de ses propositions sur les programmes, de manière que celle-ci puisse décider des secteurs dans lesquels il y avait lieu d'opérer des réductions et de l'utilisation à faire des ressources ainsi libérées, comme l'envisage le Corps commun d'inspection dans son rapport sur la détermination des rangs de priorité (A/36/171). On aurait dû donner à la Commission la possibilité de choisir entre des réductions portant sur les trois éléments essentiels que sont la quantité, la qualité et les délais d'exécution, respectivement, au lieu de lui demander de prendre des décisions financières purement arbitraires sans qu'elle ait la moindre idée des incidences de ces décisions sur les programmes. Cet aspect est le plus regrettable d'un budget par ailleurs contestable et reflète d'autre part les lacunes et anomalies reconnues depuis longtemps dans la structure et le fonctionnement du Secrétariat.

40. Il est absolument indispensable d'accepter le système de détermination des rangs de priorité recommandé par le CPC et appuyé par le Conseil économique et social. Comme le Département de l'administration, des finances et de la gestion restreint de façon injustifiée les activités de fond parce qu'il n'a pas tenu compte des mandats définis dans le secteur économique et social, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale devrait commencer d'exercer les fonctions que l'Assemblée générale avait proposé de lui confier dans sa résolution 32/197. A cet égard, le rôle de ce dernier en ce qui concerne l'examen des éléments du projet de budget-programme intéressant les questions économiques et sociales nécessite de plus amples éclaircissements, comme l'a fait observer le CCI dans le document A/36/419. En outre, le groupe spécial établi sous sa présidence devrait devenir un organe permanent et se voir confier les fonctions supplémentaires décrites par le CCI.

/...

(M. Pal, Inde)

41. Dans un autre rapport (A/36/182), le CCI a déploré l'absence de progrès dans le domaine de l'évaluation et souligné divers éléments présentant une utilité particulière pour l'examen du projet de budget. La délégation indienne souscrit en particulier à la conclusion selon laquelle il faut cesser de mettre l'accent sur les apports et la quantité aux dépens des résultats et de la qualité. Toutefois, dans son avant-propos au budget-programme, le Secrétaire général a parlé uniquement de la nécessité de faire en sorte que les apports ne soient pas augmentés.

42. La méthode suivie par la Cinquième Commission pour examiner le projet de budget-programme du Secrétaire général est dépassée, inefficace et d'utilité marginale; cette méthode ne tient pas compte des améliorations quantitatives et qualitatives qui ont été apportées au contenu des programmes depuis les deux derniers exercices biennaux. En outre, les avis du Président du Comité consultatif et du Sous-Secrétaire général aux services financiers et de ses collaborateurs sont certes très précieux, mais les intéressés ne sont pas en mesure d'aider la Commission dans son examen du contenu des programmes, en particulier dans les secteurs économique et social. Il est donc logique que le Président du CPC et le Sous-Secrétaire à la planification et à la coordination des programmes apportent en permanence leur concours à la Commission lors du débat sur le projet de budget-programme afin de l'informer de toute modification ou réduction d'un programme susceptible de résulter d'une recommandation qu'elle envisage de faire. Naturellement, le débat ne porterait pas sur les questions de fond mais uniquement sur les descriptifs des programmes figurant dans le projet de budget-programme. Selon la pratique actuelle, les décisions concernant le budget-programme ne sont pas prises en pleine connaissance de cause.

43. Plus précisément, M. Pal propose qu'avant que la Commission n'entreprenne une analyse détaillée du budget, elle soit saisie d'un rapport oral du Président du CPC et que le Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes ou l'un de ses principaux représentants apporte son concours à la Commission, en particulier lorsque celle-ci examine les programmes intéressant les secteurs économique et social. Une telle procédure découlerait tout logiquement des propres propositions du Secrétaire général sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies figurant dans le document A/35/527. Au demeurant, si, comme le présume la délégation indienne, les procédures énoncées au paragraphe 54 de ce document ont été appliquées, il s'ensuit que le Bureau de la planification et de la coordination des programmes a en fait participé sur un pied d'égalité avec le Bureau des services financiers à la préparation du projet de budget-programme.

44. Conformément au paragraphe 58 de ce document (A/35/527), M. Pal présume qu'un rapport sera soumis sur la mise à jour du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, en particulier s'agissant des parties de ce document qui traitent de la préparation du budget, lesquelles devraient être modifiées de manière à faire mention du rôle confié au CPC, au Directeur général et au Bureau de la planification et de la coordination des programmes par la résolution 32/197. M. Pal espère recevoir des propositions se fondant sur les

/...

résolutions de l'Assemblée générale et sur la propre expérience du Secrétariat en vue de rationaliser le processus d'établissement du budget-programme et de diminuer les risques d'aggravation du chaos.

45. M. THUNBORG (Suède) dit que pour la première fois, le principe d'une croissance réelle zéro a été appliqué à un budget-programme de l'ONU. Néanmoins, il ne faut pas oublier que cette croissance s'applique uniquement aux estimations actuelles, lesquelles peuvent encore être influencées par un certain nombre de facteurs. Un examen attentif du projet de budget-programme montre que dans un certain nombre de cas, des dépenses qui auraient pu être prévues ne l'ont pas été. Ces dépenses feront sans nul doute l'objet de demandes de crédits supplémentaires au cours de la session. De plus, des décisions comportant des incidences financières seront prises par l'Assemblée générale; à en juger d'après l'expérience passée, le taux réel de croissance sera supérieur de 3 ou 4 p. 100 à celui qui avait été indiqué dans les prévisions de dépenses initiales. Il ne faut pas oublier non plus que, conformément à la résolution 35/209 de l'Assemblée générale, un exercice spécial d'examen des programmes a été entrepris afin d'identifier les activités dépassées, d'utilité marginale et inefficaces. Cet examen pourrait aboutir à des demandes de crédits supplémentaires, ainsi qu'à l'élimination de certaines activités, de sorte qu'on ne peut évaluer pour l'instant quelle sera son incidence sur le budget-programme.

46. Dans son avant-propos au projet de budget-programme, le Secrétaire général a indiqué que l'adoption d'une croissance réelle zéro était axée sur le maintien et le renforcement de la crédibilité financière de l'Organisation. Des ressources ont été redéployées de manière à refléter les changements intervenus dans les rangs de priorité, des économies ayant été réalisées principalement dans le domaine des activités administratives et des services de conférence. Toutefois, étant donné que, dans une conjoncture de modération financière, les grandes bureaucraties ont tendance à considérer les dépenses d'administration et de personnel comme des frais fixes et à réduire les dépenses consacrées aux activités de fond - et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait dans le passé des observations sur ce phénomène à l'Organisation des Nations Unies - il importe d'éviter que de telles tendances ne se manifestent à l'avenir.

47. Dans ce contexte, le Secrétaire général a indiqué que le budget-programme ne prévoyait aucune croissance en termes réels pour la première fois depuis 1954. A cette époque, une étude de la situation budgétaire et financière de l'Organisation avait été entreprise en vue de concilier les besoins de cette dernière et la nécessité d'une action efficace avec les impératifs de l'économie. Le nombre de postes permanents a été ultérieurement réduit de 3 p. 100, pourcentage qui a été plus important dans le cas des postes de rang élevé.

48. Ces observations amènent à se poser la question de savoir si l'on peut appliquer le principe d'une croissance zéro, en termes réels, à un projet de budget-programme dynamique, sans que l'exécution des programmes en souffre. Le

/...

(M. Thunborg, Suède)

Secrétaire général pense que oui. Il a été tenu compte dans le projet de budget-programme, fût-ce par le biais d'un redéploiement des ressources, de tous les mandats émanant des organes délibérants. Dans son avant-propos, le Secrétaire général parle de la lourde charge qui est imposée au Secrétariat du fait qu'on lui confie des tâches de plus en plus nombreuses et variées. Faute de moyens adéquats pour s'en acquitter, il est contraint de redéployer les ressources disponibles, de sorte que les activités prioritaires prennent le pas sur les activités de moindre importance. La délégation suédoise estime qu'à cet égard le processus d'établissement du budget-programme laisse beaucoup à désirer. Si les Etats Membres souhaitent que l'on crée de nouveaux programmes, c'est à eux qu'il appartient de décider - les ressources financières étant limitées - quelles sont les activités à éliminer. Le Secrétaire général pourrait, par ailleurs, faire preuve de plus de hardiesse touchant l'identification des activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces. A ce propos, les observations qu'il a faites dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/36/1) concernant l'établissement des priorités et autres questions connexes sont les bienvenues. La tâche des délégations sera peut-être compliquée par le fait que l'examen des programmes représente une opération distincte et qu'il pourrait s'avérer difficile de concilier les divers documents ayant trait au budget.

49. La délégation suédoise émet des réserves de principe quant à l'affirmation du Secrétaire général, qui estime qu'il sera possible, au cours du prochain exercice biennal, de maintenir le programme d'activité à un niveau raisonnable en dépit d'une croissance nulle. Le chiffre zéro est arbitraire et tout autre l'eût été. La gamme des activités confiées à l'Organisation des Nations Unies est si vaste et complexe que pour atteindre l'objectif recherché, plusieurs niveaux d'activité sont possibles. Le projet de budget-programme devrait proposer divers moyens d'arriver au but. Il est difficile d'accepter l'argument selon lequel il serait injustifié de prévoir un taux de croissance positif et qui veut qu'une croissance négative ait des effets désastreux sur l'exécution des programmes; en effet, celle-ci dépend aussi bien de l'efficacité dont on fait preuve que du niveau d'activité auquel on se situe. Il est à prouver qu'il existe un rapport positif entre l'efficacité et la croissance zéro. Dans le contexte du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, cette dernière représente un instrument qui manque absolument de finesse.

50. Une des justifications avancées pour appliquer au projet de budget-programme de l'Organisation un taux de croissance réelle nul est la nécessité de renforcer la crédibilité financière de l'ONU à un moment où de nombreux Etats Membres sont aux prises avec de graves difficultés économiques et financières. Il est vrai que de nombreux pays sont dans ce cas, mais il n'empêche que la majorité des Etats Membres, y compris tous les pays en développement, s'est montrée en faveur d'une croissance budgétaire réelle.

/...

(M. Thunborg, Suède)

51. Il est malaisé de dire quel effet, négatif ou positif, cette croissance nulle aura sur l'exécution des programmes; ce qui importe, c'est la justification avancée. Si l'Assemblée générale ne défend pas l'idée que l'Organisation des Nations Unies est autre chose que la somme des contributions financières versées par les Etats Membres et si la situation économique de ceux-ci est le seul facteur qui permette de déterminer à quel niveau il convient d'exécuter les programmes correspondant à des mandats émanant des organes délibérants, alors que la crédibilité de l'Organisation serait en cause. Il ne faut certes pas négliger les contraintes financières et budgétaires au niveau national; reste qu'elles ne doivent pas constituer le principal élément retenu pour déterminer la base financière de l'Organisation. Les Etats Membres ne devraient jamais perdre de vue, lorsqu'ils examinent le budget, les buts et principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. C'est dans cette perspective que doit se dérouler le débat concernant les prévisions de dépenses.

52. Ces observations nonobstant, la Suède accepte le taux de croissance réel nul proposé pour le projet de budget-programme pour 1982-1983.

53. Le budget ordinaire n'est pas le seul cadre financier où s'exprime, dans le cadre du système des Nations Unies, la volonté de la communauté mondiale de renforcer la paix et la sécurité et d'instaurer un climat d'indépendance économique et de justice sociale. Des fonds extra-budgétaires très importants sont mis à la disposition du Secrétaire général. Les gouvernements versent en outre des contributions volontaires, représentant un montant encore plus important, pour appuyer les organismes des Nations Unies. Pourtant, les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires ne représentent qu'une fraction de ce que les pays consacrent à d'autres fins. Ainsi, en 1980, le montant des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires versées au système des Nations Unies, à l'exclusion de la Banque mondiale, du FMI et des organismes affiliés, s'est élevé à 3,9 milliards de dollars, chiffre à peu près équivalent au budget du Ministère de l'éducation et des affaires culturelles de la Suède. La comparaison avec le budget des armements est encore plus frappante. Il suffirait, pour financer intégralement le budget ordinaire, d'y consacrer l'équivalent du prix d'achat de 7 bombardiers stratégiques. Pour ce qui est du nombre total de fonctionnaires de l'ensemble des organismes des Nations Unies, il est à peu de chose près égal à celui des personnes employées dans l'Etat du Wyoming au niveau du gouvernement fédéral, de l'Etat et des collectivités locales.

54. La délégation suédoise a compilé des statistiques sur les contributions versées aux organismes des Nations Unies en vue de montrer non seulement que le principal étai financier du système est constitué par un petit groupe de pays industrialisés mais aussi que nombreux sont les pays en développement qui le soutiennent de façon équitable vu leur capacité financière. Le montant total des contributions par habitant (tant mises en recouvrement que volontaires) fournit à cet égard un intéressant élément d'appréciation. Viennent en tête de liste, avec un montant se situant dans une fourchette de 7 à 40 dollars par habitant, six pays industrialisés - petits ou d'importance moyenne, y compris un pays ne faisant pas partie de l'Organisation des Nations Unies - et quatre pays producteurs de pétrole. Par rapport au PNB par habitant, de nombreux pays en développement

/...

(M. Thunborg, Suède)

- petits et pauvres - se sont très bien placés en 1980, même si en termes absolus leurs contributions sont modiques. C'est ainsi que, riches et pauvres, les pays en développement collaborent à l'entreprise commune.

55. Il est bon de rappeler ces vérités de temps à autre, chiffres à l'appui, et tout particulièrement maintenant que la Commission examine le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.

56. M. IRELAND (Etats-Unis d'Amérique) trouve des plus utiles les observations détaillées et les recommandations constructives qui figurent dans le rapport du Comité du programme et de la coordination.

57. Les Etats-Unis ont pris note de la déclaration du Secrétaire général qui prévoyait une croissance réelle nulle et oriente sa politique budgétaire de façon à maintenir la crédibilité financière de l'Organisation. Il ne fait aucun doute qu'il est difficile de répartir des ressources limitées mais à long terme, le maintien de l'intégrité financière du système des Nations Unies et du soutien que lui apporte l'opinion méritent bien quelques sacrifices.

58. La politique budgétaire du Secrétaire général est le reflet d'une discipline qui va dans le sens des intérêts des Etats Membres, puisqu'il s'en suivra une réduction des contributions. Ce n'est pas parce que le taux de croissance sera nul que les Etats Membres ne pourront pas lancer de nouveaux programmes ou prendre des initiatives. L'élimination des programmes inefficaces ou d'une utilité marginale devrait au contraire permettre de dégager des ressources au profit de certaines activités nouvelles.

59. L'objectif que représente une croissance réelle nulle n'est qu'un premier pas sur la voie d'une stratégie financière fondée sur une évaluation réaliste des faits. Au cours de la décennie écoulée, le budget ordinaire de l'Organisation a augmenté d'environ 300 p. 100. Ce formidable accroissement est source d'alarme pour les Etats Membres, à quelque groupe régional qu'ils appartiennent et quel que soit le montant de leurs contributions. Soucieux de la crédibilité de l'Organisation, beaucoup ont à maintes reprises préconisé la modération en matière budgétaire.

60. La délégation des Etats-Unis félicite le Secrétaire général d'avoir entrepris de réexaminer à un haut niveau les activités de l'Organisation. M. Ireland attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général où seront identifiées les activités à faible priorité, rapport qui permettra à la Cinquième Commission d'approuver certaines initiatives dans le courant de la session. Il est regrettable que certains administrateurs de programmes n'aient pas respecté les instructions par lesquelles le Secrétaire général leur demandait de classer les éléments de programme selon le rang de priorité à leur accorder. Ces instructions découlaient de divers textes d'organes délibérants et en particulier de la résolution 32/206 de l'Assemblée générale. En ne s'y conformant pas, ils ont commis un manquement grave et le Secrétaire général devra veiller à ce que cela ne se reproduise plus.

/...

(M. Ireland, Etats-Unis)

61. Il est certes difficile d'éliminer les activités d'une utilité marginale. Les administrateurs de programmes hésitent en effet à proposer que l'on mette fin à des activités qui à leur sens servent les objectifs de l'Organisation. Mais il n'est guère de pays qui ne soit confronté au même problème. Les Etats-Unis pour leur part ont dû réduire de façon draconienne leurs dépenses publiques. Quel est le gouvernement ou l'organisme qui peut se permettre de consacrer des ressources à des activités d'une utilité marginale? Les programmes en cours d'exécution doivent constamment faire l'objet d'un réexamen et d'une évaluation qui permettent d'identifier les activités qui ne produisent pas les résultats escomptés.
62. La conjoncture économique a contraint de nombreux pays à réduire leurs dépenses. Or ce n'est pas le cas de l'Organisation des Nations Unies où l'on constate une croissance soutenue. C'est qu'on y est parti de l'hypothèse qu'il fallait indexer le budget pour tenir compte de l'inflation. Les organisations internationales agissent comme si elles étaient à l'abri des problèmes que connaissent les Etats Membres. Elles ont perdu contact avec la réalité économique. Si l'Organisation des Nations Unies veut que les pays donateurs continuent à la soutenir, il lui faut s'adapter aux réalités du moment et faire bon usage des contributions qui lui sont versées, faute de quoi, elle verra s'amenuiser l'appui de l'opinion publique.
63. Dans son avant-propos au projet de budget-programme de l'Organisation pour l'exercice biennal 1982-1983, le Secrétaire général prévoit un accroissement des dépenses de 14,7 p. 100 par rapport à l'exercice biennal précédent. Or, en comparant les prévisions initiales de dépenses pour 1982-1983 avec celles qui ont été proposées pour 1980-1981, à peu près au même stade de la trente-quatrième session que celui où l'on se trouve actuellement, on constate que l'augmentation est en fait de l'ordre de 26,5 p. 100. Un accroissement budgétaire de cette ampleur dans le budget définitif pour 1982-1983 serait inacceptable. On se gardera d'oublier que les Etats-Unis se sont abstenus de voter le projet de budget pour 1980-1981 et qu'ils se sont prononcés contre l'ouverture de crédits additionnels pour le même exercice biennal précisément parce qu'ils s'élevaient contre le taux d'accroissement des programmes et contre l'inclusion de certains éléments qu'ils jugeaient inacceptables.
64. Tout en présentant un projet de budget-programme fondé sur le principe d'une croissance réelle nulle, le Secrétaire général dit dans l'avant-propos qu'il n'y est pas tenu compte des incidences que pourraient avoir les décisions prises par les principaux organes de l'ONU dans le courant de l'année. Si elle s'en tient à la politique de base du Secrétaire général, la Cinquième Commission ne pourra approuver aucune proposition qui se traduisait par une croissance réelle des programmes. Seules pourront être approuvées les propositions n'ayant aucune incidence administrative ou financière ou impliquant un redéploiement véritable des ressources.
65. Depuis plusieurs années, une part importante de la croissance du budget de l'Organisation est attribuable aux fluctuations monétaires. Les prévisions de dépenses présentées à la Commission sont fondées sur le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur en novembre 1980. A moins d'un bouleversement de la conjoncture financière internationale, les chiffres avancés devraient

/...

(M. Ireland, Etats-Unis)

accuser une réduction correspondant aux modifications intervenues sur le marché des changes. Les Etats-Unis ne sauraient accepter que l'on consacre au financement d'activités supplémentaires les sommes que les Etats Membres pourraient économiser.

66. Il y a à l'heure actuelle 2,3 p. 100 de postes permanents de plus que les effectifs approuvés dans le projet de budget-programme pour 1980-1981. Il n'est pas question que se reproduise, en ce qui concerne le budget pour 1982-1983, un tel écart entre les prévisions initiales et les chiffres réels ultérieurs. Si l'on n'y regarde de très près, le nombre de postes permanents continuera à augmenter à un rythme inadmissible. Le nombre de postes dont le reclassement est proposé pour l'exercice 1982-1983 a plus que triplé par rapport au budget de l'exercice 1980-1981. Tout reclassement entraîne de nouvelles dépenses. Il est temps de juguler un processus aussi peu productif. Un autre phénomène inquiétant, lié au reclassement, est celui du mouvement ascendant des postes. Sur le plan des effectifs, la structure de l'ONU devrait être pyramidale, comme elle l'est dans la plupart des organisations efficaces; or, il y a pléthore de secrétaires généraux adjoints, de sous-secrétaires généraux et de directeurs. Par ailleurs, on ne voit pas pourquoi les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies devraient, plus que d'autres, être à l'abri des effets de l'inflation. Des études récentes indiquent que les traitements des Nations Unies sont supérieurs à ceux de la fonction publique choisie comme point de comparaison, celle des Etats-Unis. Quand on sait qu'environ 80 p. 100 du budget de l'Organisation servent à payer les traitements et dépenses connexes, on comprend qu'il y a moyen de réaliser des économies considérables.

67. Quant aux activités des services de conférence de l'ONU, elles sont de plus en plus onéreuses à cause de la prolifération des conférences et réunions. Le nombre des réunions - d'intérêt souvent douteux demandées chaque année par les Etats Membres ne cesse d'augmenter, de même que celui des lieux de réunion. La communauté internationale ferait bien de se demander si la multiplication des conférences et la prolifération des documents servent vraiment ses intérêts.

68. La délégation américaine est préoccupée par une autre question, à savoir la pratique qui consiste à tenir des réunions limitées à certains groupes de pays ou dont sont exclus certains Etats Membres. Elle n'entend pas que le Secrétariat apporte un appui fonctionnel à ce genre de réunions. L'un des principes fondamentaux de l'Organisation est celui de l'universalité; en tentant de l'enfreindre, on fait le jeu de ceux qui soutiennent que l'Organisation des Nations Unies ne représente plus les intérêts de tous les Etats Membres. Il faut mettre fin à ce genre de pratique.

69. Passant à la question des activités d'information de l'ONU, M. Ireland dit que l'Organisation n'a pas été fondée pour servir d'organe d'information afin de diffuser son message au monde entier et qu'elle n'a pas pour mandat d'orchestrer des campagnes d'information, sous quelque forme que ce soit. L'analyse du budget du Département de l'information fait ressortir des coûts prohibitifs. Le crédit ouvert au titre des coûts directs du Département pour l'exercice biennal 1980-1981 est supérieur de 27 p. 100 au chiffre correspondant pour l'exercice 1978-1979. Pour l'exercice biennal 1982-1983, on enregistrerait, d'après les chiffres avancés, une nouvelle augmentation de plus de 25 p. 100 des coûts directs. Que l'on ajoute à cela les coûts indirects répartis et l'on arrive à un total de près de 100 millions de dollars pour l'exercice biennal à venir.

/...

(M. Ireland, Etats-Unis)

70. Le projet de budget-programme contient des demandes de crédits au titre d'activités qui manquent parfois de solidité. Au cours des prochaines années, les frais de voyage engloutiront 31 millions de dollars. Il n'est pas admissible que certains hauts fonctionnaires du Secrétariat voyagent en première classe. D'ailleurs, on consacre tout simplement trop d'argent à des voyages non essentiels, pour assister à des réunions et conférences tenues hors siège.

71. La délégation des Etats-Unis veut appeler l'attention sur la pratique suivie par certains services du Secrétariat qui, pour atteindre leurs fins, font pression sur les délégations. Elle est fermement opposée à cette pratique, qui est strictement interdite par le Secrétaire général.

72. Le Secrétariat ne pourra vraiment redéployer et gérer efficacement les ressources pour maintenir à zéro le taux de croissance budgétaire de l'Organisation que si les Etats Membres le veulent vraiment. La Cinquième Commission devra faire preuve de fermeté lorsqu'elle examinera les demandes de crédit et se demander si les décisions qu'elle prend sont vraiment à l'avantage de ceux qui sont dans le besoin.

La séance est levée à 13 h 15.